

1er octobre 2024

Conseil municipal du 30 septembre 2024 Les principales délibérations



Le Conseil municipal s'est réuni lundi 30 septembre 2024. Divers sujets étaient à l'ordre du jour dont la création d'une aire de jeux dans le quartier de Chanteloup, la candidature de la ville au programme "Cités éducatives" ou encore le renouvellement du partenariat entre Moissy et le Théâtre-Sénart.

ZAC de Chanteloup

Création d'une aire de jeux : convention financière à conclure avec l'EPA de Sénart.

À Moissy, la politique de la ville porte la volonté de proposer un service public égal dans chacun des quartiers. Ainsi, pour permettre aux enfants de Chanteloup de profiter d'un espace dédié, une aire de jeux sera prochainement créée à l'est du quartier, à l'intersection de la rue Louis-Léon Chandora et l'avenue des Meuniers. Il convient toutefois de noter que Moissy étant inscrite dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National de Sénart née en 1973, l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) porte, à ce titre, le développement et l'aménagement du territoire. En ce sens, l'EPA Sénart s'est engagé à participer financièrement à l'installation de ce nouvel équipement à hauteur de 55 000€ sur un budget avoisinant les 80 000€.



Programme Cités éducatives : candidature de la ville de Moissy-Cramayel

Les Cités éducatives, mises en place en 2018, visent à renforcer l'action éducative dans les quartiers prioritaires avec l'objectif d'accompagner chaque parcours individuellement depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de la vie. Le dispositif, piloté par l'Agence nationale pour la cohésion des territoires, se déploie désormais à travers la France. À Moissy, la Cité éducative s'appuiera sur le volet éducatif du Contrat de ville intercommunal et son Programme de Réussite Éducative (PRE) mais aussi le Projet Éducatif du Territoire (PEdT), le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), la Convention Globale Territoriale (CTG) et les projets de réseaux de l'Éducation Prioritaire. Ce label permettra d'encourager l'ambition scolaire et accompagner l'enfant dans ses apprentissages, d'améliorer l'éducation, la prévention et l'accompagnement en santé en vue d'assurer le bien-être et la sécurité des enfants et des jeunes, de développer des programmes d'actions autour de la citoyenneté, des valeurs de la République et de l'ouverture européenne, et également de développer les synergies d'action par l'interconnaissance des acteurs éducatifs sur le territoire.



1er octobre 2024

Partenariat entre la ville de Moissy-Cramayel et le Théâtre-Sénart, Scène Nationale : convention pour la saison 2024-2025

Pour permettre à chacun d'avoir accès à la culture, le Théâtre-Sénart, Scène Nationale et la ville de Moissy-Cramayel réitèrent leur partenariat pour l'année 2024-2025. Ainsi, pour une meilleure intégration des publics en situation de handicap ou fragilisés, le Théâtre-Sénart offre, par l'intermédiaire de la mairie, une facturation spécifique aux personnes en grande précarité et/ou détresse personnelle pour les spectacles, manifestations et actions artistiques organisés par le Théâtre.

THÉÂTRE
SENART.
SCÈNE NATIONALE

Association "Les Ailes de Sénart" : attribution d'une subvention exceptionnelle

Depuis de nombreuses années, Moissy met un point d'honneur à soutenir son tissu associatif. C'est pourquoi, dans le cadre des aides aux projets, une subvention exceptionnelle de 1000 € est attribuée à l'association "Les ailes de Sénart". Une somme qui contribuera à l'acquisition d'un nouveau parapente biplaces